



D@NTE
Laboratoire de droit des affaires
et nouvelles technologies



L'APRÈS-MIDI EUROPÉENNE DE L'AFEC

*Conférence organisée en partenariat avec le Laboratoire
DANTE (UVSQ Paris-Saclay)*

**Dialogues franco-européens en droit de
la concurrence à l'heure de la
Présidence Française du Conseil de
l'Union européenne**

MARDI 17 MAI - 14H00-18H30
MAISON DE L'EUROPE DE PARIS
29 AVENUE DE VILLIERS
75017 PARIS





D@NTE

Laboratoire de droit des affaires
et nouvelles technologies

UVSQ

université PARIS-SACLAY

LES APPORTS EUROPÉENS ET FRANÇAIS AU DROIT DE LA CONCURRENCE



Muriel Chagny

Professeur - Université UVSQ Paris-Saclay

Directeur du laboratoire DANTE

Président de l'AFEC





D@NTE

Laboratoire de droit des affaires
et nouvelles technologies

UVSQ

UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

LES APPORTS DU PARLEMENT EUROPÉEN À LA POLITIQUE DE CONCURRENCE



Stéphanie Yon-Courtin

Députée européenne

*Vice-présidente - Commission des affaires
économiques et monétaires*



QUELLE(S) RÉGULATION(S) CONCURRENTIELLE(S) DU NUMÉRIQUE APRÈS L'ADOPTION DU DMA ?

INTERVENANTS



Benoît Coeuré

Président

Autorité de la concurrence



Olivier Guersent

Directeur général de la concurrence

Commission européenne

QUELLE(S) RÉGULATION(S) CONCURRENTIELLE(S) DU NUMÉRIQUE APRÈS L'ADOPTION DU DMA ?

DISCUTANTS



Jean-Louis Fourgoux

*Avocat associé
Cabinet Mermoz*



Servane Forest

*Directrice juridique
Adevinta, Groupe Leboncoin*



Laure Schulz

*Principal
RBB Economics*

QUELLE RÉPARATION DES PRÉJUDICES CONCURRENTIELS PLUS DE SEPT ANS APRÈS LA DIRECTIVE DOMMAGES ?

INTERVENANTS



Marie-Laure Dallery

*Président
Chambre 5-4 de la
Cour d'appel de Paris*



Hanna Schröder

*Référendaire à la CJUE
Cabinet de l'avocat général
Juliane Kokott*

QUELLE RÉPARATION DES PRÉJUDICES CONCURRENTIELS PLUS DE SEPT ANS APRÈS LA DIRECTIVE DOMMAGES ?

DISCUTANTS



Frédéric Marty

*Chargé de recherche au CNRS
Membre du Collège de
l'Autorité de la concurrence*



Valérie Pironon

*Professeur de droit
Université de Nantes*



Yann Utzschneider

*Avocat associé
Cabinet White & Case*

CONCLUSIONS



Virginie Beaumeunier

*Directrice générale de la concurrence, de la
consommation et de la répression des fraudes*

